

Fiche d'information 20.05.2014

La charge fiscale sur les revenus a reculé depuis 1990

Année après année, M. et Mme Untel reçoivent leur bordereau d'impôt. Il n'est pas rare que le montant dû augmente d'une année à l'autre. Cependant, les salaires ont enregistré une forte hausse au cours des 20 dernières années, de sorte que la charge effective, ou la part du revenu absorbée par les impôts, est inférieure à celle de 1990. La charge fiscale directe a sensiblement diminué pour les revenus bas et moyens, en particulier dans le cas des familles.